



VICHYCOMMUNAUTÉ

D.A. N°2023-03 du 19 janvier 2023

**ARRETE DE M. LE PRESIDENT
PORTANT MISE A JOUR DES ANNEXES DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DES COMMUNES DE : ABREST/BELLERIVE SUR
ALLIER/BILLY/BOST/CHARMEIL/COGNAT LYONNE/CREUZIER LE
VIEUX/CREUZIER LE NEUF/CUSSET/ESPINASSE
VOZELLE/HAUTERIVE/MAGNET/SAINT GERMAIN DES
FOSSSES/SAINT REMY EN ROLLAT/SAINT YORRE/VENDAT/VICHY ET
DE LA CARTE COMMUNALE DES COMMUNES DE SAINT PONT ET
SEUILLET**

Domaine : 2. URBANISME

Sous-domaine : 2.1 DOCUMENTS D'URBANISME

Le Président de Vichy Communauté,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-60, R.151-51, R.151-53, R.153-18, R.123-22 et R.163-8,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.581-14-1,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,

Vu le plan local d'urbanisme de la commune d'Abrest approuvé le 16 novembre 2017, modifié par délibération en date du 8 juillet 2021, mis à jour le 7 octobre 2022 puis le 19 octobre 2022 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Bellerive-sur-Allier approuvé le 20 septembre 2018, mis en compatibilité par déclaration de projet n°1 par délibération en date du 13 février 2020, modifié par délibération en date du 8 juillet 2021 puis par délibération en date du 31 mars 2022, mis à jour le 7 octobre 2022 puis le 19 octobre 2022 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Billy approuvé le 26 septembre 2019, mis à jour le 14 avril 2021 puis le 7 octobre 2022 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Bost approuvé le 18 juillet 2013, mis à jour le 7 octobre 2022 ;



VICHYCOMMUNAUTÉ

D.A. N°2023-03 du 19 janvier 2023

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Charmeil approuvé le 14 juin 2018, mis à jour le 7 octobre 2022 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Cognat-Lyonne approuvé le 20 septembre 2018, mis à jour le 7 octobre 2022 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Creuzier-le-Neuf approuvé le 18 janvier 2013 modifié par délibération en date du 7 juin 2016 puis du 14 juin 2018, mis à jour le 7 octobre 2022 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Creuzier-le-Vieux approuvé le 26 avril 2016 modifié par délibération en date du 28 septembre 2017 puis du 28 mars 2018, mis à jour le 7 octobre 2022 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Cusset approuvé le 26 septembre 2019, modifié par délibération en date du 24 février 2022, mis à jour le 7 octobre 2022 puis le 19 octobre 2022 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune d'Espinasse-Vozelle approuvé le 13 décembre 2018, modifié par délibération en date du 8 juillet 2021, mis à jour le 7 octobre 2022 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune d'Hauterive approuvé le 15 janvier 2016, modifié par délibération en date du 5 décembre 2019, mis à jour le 7 octobre 2022 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Magnet approuvé le 13 décembre 2018, mis à jour le 7 octobre 2022 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Mariol approuvé le 13 février 2020, mis à jour le 7 octobre 2022 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Germain-des-Fossés approuvé 20 septembre 2018, mis à jour le 7 octobre 2022 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Rémy-en-Rollat approuvé le 3 octobre 2007, mis à jour par arrêté du 7 juin 2011, modifié par délibération en date du 19 septembre 2019 puis du 8 juillet 2021, mis à jour le 7 octobre 2022 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Yorre approuvé le 28 septembre 2017, modifié par délibération en date du 8 mars 2018 puis du 8 juillet 2021, mis à jour le 7 octobre 2022 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Vendat approuvé le 1^{er} février 2016, modifié par délibération en date du 12 avril 2013, du 21 novembre 2013, du 13 mai 2015, du 17 juin 2016 puis du 22 juin 2017, mis à jour le 7 octobre 2022 ;



VICHYCOMMUNAUTÉ

D.A. N°2022-03 du 19 janvier 2023

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Vichy approuvé le 28 septembre 2017, modifié par délibération en date du 28 mars 2019 puis du 8 juillet 2021, mis à jour le 7 octobre 2022 puis le 19 octobre 2022 ;

Vu la carte communale de la commune de Saint-Pont approuvée par délibération du conseil municipal en date du 24 février 2006 et par arrêté préfectoral en date du 4 avril 2006, mise à jour le 9 octobre 2017 puis par arrêté en date du 7 octobre 2022 ;

Vu la carte communale de la commune de Seuillet approuvée par délibération du conseil municipal en date du 22 juillet 2011 et par arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2011, mise à jour le 7 octobre 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2627/2022 en date du 2 décembre 2022 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de l'Allier ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les annexes des plans locaux d'urbanisme et cartes communales en vigueur sur les communes impactées par l'arrêté préfectoral n°2627/2022 en date du 2 décembre 2022 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de l'Allier ;

ARRETE

Article 1 – Les plans locaux d'urbanisme et cartes communales visés ci-dessus sont mis à jour afin d'y annexer l'arrêté préfectoral n°2627/2022 en date du 2 décembre 2022 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de l'Allier. Les secteurs affectés par le bruit ainsi que les prescriptions relatives aux caractéristiques qui s'y appliquent sont reportés dans les documents d'urbanisme ;

Article 2 – La mise à jour a été effectuée sur les documents d'urbanisme tenus à la disposition du public au siège de Vichy Communauté.

Article 3 – Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de Vichy Communauté et dans les mairies concernées durant 1 mois.

Fait à VICHY, le

19 JAN. 2023

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rendu exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le :

11-ÉV. 2023

Publié le :

11-ÉV. 2023

N°2627/2022

ARRÊTÉ

Portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de l'Allier,

**La préfète de l'Allier
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L571-10 et R571-32 à R571-43

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R.151-53, R.153-18, R.123-13 et R.123-14

Vu l'arrêté du 30 mai 1996, modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013, relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2013 illustrant par des schémas l'arrêté du 23 juillet 2013,

Vu les arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, dans les établissements de santé et dans les hôtels,

Vu la circulaire du 25 mai 2004 qui, précise de nouvelles orientations pour l'application de l'arrêté du 30 mai 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-3152 du 23 décembre 2014 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres de l'Allier,

Vu la consultation menée en juillet 2020 auprès de l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures routières du département impactés par le projet de révision du classement sonore,

Vu la consultation des communes effectuée conformément à l'article R.571-39 du code de l'environnement entre le 15 avril 2022 et le 15 juillet 2022,

Vu les avis émis par les communes de Creuzier-le-Neuf, Nassigny, Quinssaines et Yzeure

Vu les avis réputés favorables des autres communes consultées par application de l'article R571-39 du code de l'environnement,

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des territoires de l'Allier,

ARRETE

Article 1: Les dispositions, relatives aux infrastructures routières, de l'arrêté préfectoral n°2014-3152 du 23 décembre 2014 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres de l'Allier sont abrogées.

Article 2: Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996, modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013 susvisé sont applicables dans le département de l'Allier aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 3 du présent arrêté.

Article 3: Les tableaux annexés au présent arrêté indiquent, par gestionnaire et pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnées, le classement dans l'une des cinq catégories définies par l'arrêté du 23 juillet 2013 susvisé, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons ainsi que le type de tissu de la voie (rue en «U» ou «Tissu ouvert»).

Article 4: Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 3 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'article R571-43 du code de l'environnement. L'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 7 à 12 de l'arrêté du 23 juillet 2013.

Article 5: Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 3 sont :

Pour les infrastructures routières

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Ces niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 «Cartographie du bruit en milieu extérieur», à une hauteur de 5 mètres au dessus du plan de roulement et :

-pour les rues en « U » : à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades,

-pour les tissus ouverts : à une distance de dix mètres de l'infrastructure considérée. Ces niveaux sont augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre afin d'être équivalents à un niveau en façade. La distance est mesurée, pour les infrastructures routières, à partir du bord de la chaussée le plus proche. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rue en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Article 6: Les communes concernées par le présent arrêté sont :

Abrest, Avermes, Bayet, Begues, Bellenaves, Bellerive-Sur-Allier, Bessay-Sur-Allier, Besson, Bezenet, Billezois, Billy, Bizeneuille, Bost, Bresnay, Bressolles, Brout-Vernet, Chamblet, Charmeil, Chassenard, Chatel-De-Neuvre, Chemilly, Chevagnes, Chezelle, Chezy, Cognat-Lyonne, Commentry, Contigny, Coulandon, Coulanges, Crechy, Cressanges, Creuzier-Le-Neuf, Creuzier-Le-Vieux, Cusset, Deneuille-Les-Mines, Desertines, Deux-Chaises, Diou, Domerat, Dompierre-Sur-Besbre, Doyet, Droiturier, Espinasse-Vozelle, Estivareilles, Gannat, Haut-Bocage, Hauterive, Huriel, La Chapelaude, La Ferte-Hauterive, Lamais, Langy, Lapalisse, Lavault-Sainte-Anne, Le Mayet-D'Ecole, Le Montet, Lusigny, Magnet, Maillet, Mariol, Molinet, Monetay-Sur-Allier, Montbeugny, Monteignet-Sur-L'andelot, Montluçon, Montmarault, Moulins, Nassigny, Naves, Neris-Les-Bains, Neuilly-Le-Real, Neuvy, Paray-Sous-Briailles, Perigny, Pierrefitte-Sur-Loire, Premilhat, Quinssaines, Rongeres, Saint-Angel, Saint-Bonnet-De-Four, Saint-Bonnet-De-Rochefort, Saint-Gérard-De-Vaux, Saint-Gérard-Le-Puy, Saint-Germain-Des-Fossés, Saint-Loup, Saint-Marcel-En-Murat, Saint-Pierre-Laval, Saint-Pont, Saint-Pourcain-Sur-Sioule, Saint-Priest-D'andelot, Saint-Priest-En-Murat, Saint-Prix, Saint-Remy-En-Rollat, Saint-Victor, Saint-Yorre, Saligny-sur-Roudon, Saulcet, Saulzet, Sazeret, Seuillet, Target, Thiel-Sur-Acolin, Toulon-Sur-Allier, Trevol, Tronget, Vallon-En-Sully, Varennes-Sur-Allier, Vendat, Verneix, Vichy, Vicq, Villebret, Villeneuve-Sur-Allier, Yzeure.

Article 7: Copie du présent arrêté et de ses annexes sera adressée:

- Aux maires des communes visées à l'article 6
- à Monsieur le Maire de Montluçon, gestionnaire du réseau routier communal impacté par la révision du classement sonore,
- à Monsieur le Maire de Moulins, gestionnaire du réseau routier communal impacté par la révision du classement sonore,
- à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Vichy-Val-d'Allier, gestionnaire du réseau routier communautaire impacté par la révision du classement sonore,
- à Madame le Maire de Gannat, gestionnaire du réseau routier communal impacté par la révision du classement sonore,
- à Monsieur le Maire de Avermes, gestionnaire du réseau routier communal impacté par la révision du classement sonore,
- à Monsieur le Maire de Commentry, gestionnaire du réseau routier communal impacté par la révision du classement sonore,
- à Madame la Directrice interdépartementale des routes nationales du Centre-Est, gestionnaire des routes nationales n°7 et n°209
- à Monsieur le Directeur interdépartemental des routes nationales du Centre-Ouest, gestionnaire de la route nationale n°145,
- à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Allier, gestionnaire des routes départementales n°1093, 119, 126, 131, 174, 259, 2009, 2144, 2209, 2371, 27, 301, 302, 326,

426, 443, 46, 528, 6, 67, 6E, 707, 72, 745, 77, 779, 906, 906B, 906e, 907, 916, 943, 945, 979A, 993.

- à Monsieur le directeur de la société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône gestionnaire des autoroutes A71, A714, A719 et A79
- à Monsieur le Directeur départemental des territoires.

Article 8: Chaque collectivité locale concernée doit annexer le présent arrêté à son document d'urbanisme. Les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2, ainsi que les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent, doivent être reportés dans lesdits documents d'urbanisme.

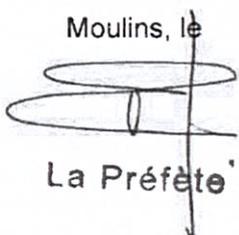
Article 9: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Il fera l'objet d'un affichage à la mairie des communes concernées, visées à l'article 6 du présent arrêté, pendant une durée de 1 mois minimum. Il sera mis en ligne, accompagné des cartes et de l'ensemble des documents relatifs au classement sonore sur le site internet des services de l'État dans l'Allier (<http://www.allier.gouv.fr/>).

Article 10: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 11: Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier, Madame la Sous-Préfète de Vichy, Monsieur le Sous-Préfet de Montluçon, Mesdames et Messieurs les Maires des communes visées à l'article 6, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, Monsieur le Président du Conseil départemental, Madame la Directrice interdépartementale des routes nationales du Centre-Est, Monsieur le Directeur interdépartemental des routes nationales du Centre-Ouest, Monsieur le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Moulins, le 02 DEC. 2022



La Préfète

Valérie HATSCH

Annexe 1 - Réseau autoroutier
Tableau des sections de voies recensées et classées, avec catégorie de la section, largeur des secteurs affectés par le bruit et type de tissu traversé

Voie	Communes concernées	Début	Fin	Tissu	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
A71	Bègues Bellevaux Bézenet Bizeneuille Champs Chezelle Deneuille-les- Mines Doyet Gannat Monestier Montmarault Navas Saint-Bonnet-de- Four Saint-Bonnet-de- Rochefort Saint-Marcel-en- Murat Saint-Priest- d'Andelot Saint-Priest-en- Murat Sazeret Target Vicq Villefranche-d'Allier	Diffuseur A71/A714	Limite communale Gannat/Saint-Priest- D'Andelot	Tissu ouvert	1	300
A71	Bizeneuille Haut-Bocage Nassigny Saint-Vitte Vallon- en-Sully Verneix	Limite communale Vallon_en_Sully/Saint-Vitte	Echangeur A71/A714	Tissu ouvert	2	250
A714	Bizeneuille Désertines Saint-Angel Saint-Victor Verneix	Diffuseur A71/A714	Pont des Nautes – Echangeur A714/D39/D94	Tissu ouvert	2	250
A719	Gannat	Diffuseur A719/D998	Diffuseur A719/D2009	Tissu ouvert	2	250
A719	Charmes Cognat-Lyonne Espinasse-Vozelle Gannat Monteignet-sur-l'Andelot Saint-Pont Vendat	Diffuseur A719/D2009	Rond point de la Maison Blanche	Tissu ouvert	3	100
A79	Bessay-sur-Allier Besson Bresnay Chassenard Chemilly Coulanges Cressanges Deux-Chaises Digoin Diou Dompierre-sur- Besbre Le Montet Molinet Montbeugny Montmarault Neuilly-le-Réal Pierrefitte- sur-Loire Saligny-sur- Roudon Sazeret Thiel-sur- Acolin Toulon-sur-Allier Tronget	Diffuseur A79/A71	Limite communale Chassenard /Digoin	Tissu ouvert	2	250

Annexe 2 - Réseau routier National
 Tableau des sections de voies recensées et classées, avec catégorie de la section, largeur des secteurs affectés par le bruit et type de tissu traversé

Voie	Communes concernées	Début	Fin	Tissu	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
Contournement Nord Ouest Vichy	Charneil Espinasse-Vozelle Saint-Rémy-en-Rollat Vendat	Péage de Vichy A719	Rond-Point D6/D67	Tissu ouvert	3	100
N145	Domérat Lamaids Prémilhat Quinssaines Saint-Victor	Limite communale Lamaids/Nouhant	Pont des Nantes_EchangeurA714/N145/D21 44	Tissu ouvert	2	250
N209	Billy Créchy Creuzier-le-Neuf Saint-Germain-des-Fossés Seuillet Varennes-sur-Allier	Rond-Point N209/D67/D907	Rond-Point N209/N7 Déviation Varenne	Tissu ouvert	3	100
N7	Villeneuve-sur-Allier Trévol Avermes Yzeure Toulon-sur- Allier Bessay-sur-Allier La Ferté-Hauterive Saint- Gérard-de-Vaux Saint-Loup Varennes-sur-Allier	Limite département Allier/Nièvre	Rond-Point N7/N2007/D23	Tissu ouvert	2	250
N7	Varennes-sur-Allier Rongères Langy Saint-Gérard-le-Puy Périgny Lapalisse	Rond-Point N7/N2007/D23	Croisement N7/Passage supérieur D48	Tissu ouvert	3	100
N7	Lapalisse Saint-Prix Droiturier Lapalisse Saint-Pierre-Laval	Croisement N7/Passage supérieur D48	Limite département Loire/Allier	Tissu ouvert	2	250

Annexe 3 - Réseau routier Départemental
Tableau des sections de voies recensées et classées, avec catégorie de la section, largeur des secteurs affectés par le bruit et type de tissu traversé

Voie	Communes concernées	Début	Fin	Tissu	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
D119	Gannat	Place Rantian	Rond Point D2209-Avenue Jean Jaurès- rue Eugène Banier	Tissu ouvert	4	30
D126	Cusset Le Vernet Vichy	Rue du Pont de la Mère	Rue de la Cascade	Tissu ouvert	4	30
D131	Abrest Belleive-sur-Allier Haute-rive	Avenue Fernand Auberger	Rue de la Gare	Tissu ouvert	4	30
D174	Creuzier-le-Vieux	Rue de Boutiron	Rue de Laudemarière	Tissu ouvert	4	30
D2009	Gannat	Rue de l'Enfer	Limite communale Gannat/Saint-Genès-du-Retz	Tissu ouvert	4	30
D2009	Gannat	Avenue Jean Jaurès	Rue de l'Enfer	Rue en U	3	100
D2009	Gannat	Rue Claude Hettier des Boislabert	Quai Adrien/Grande Rue	Rue en U	4	30
D2009	Gannat	Chemin de la Pierre Frite	Place Rantian	Tissu ouvert	4	30
D2009	Gannat Saulzet Le Mayet d'Ecole Brout-Vernet Bayet Saint-Pourçain-sur-Sioule	Cours des Clos Durs (Rond-Point Sud A719/D2009)	Rond-point Avenue Georges Pompidou	Tissu ouvert	3	100
D2009	Saint-Pourçain-sur-Sioule	Rond-point Avenue Georges Pompidou	Rue de la Maladerie	Tissu ouvert	4	30
D2009	Saint-Pourçain-sur-Sioule Saulcet Contigny Monetay sur Allier	Rue de la Maladerie	Lieu dit Saint Cyr	Tissu ouvert	3	100
D2009	Châtel-de-Neuvre	Lieu-dit Saint-Cyr	Rue du Chambon	Tissu ouvert	4	30
D2009	Châtel-de-Neuvre Chemilly	Rue du Chambon	Rue des Beguets	Tissu ouvert	3	100
D2009	Chemilly	Rue des Beguets	Place Saint-Denis	Tissu ouvert	4	30
D2009	Chemilly Bressolles Moulins	Place Saint-Denis	Station de Pompage-Limite commune Moulin/Bressolles	Tissu ouvert	3	100
D2009	Bressolles Moulins	Station de Pompage-Limite commune Moulin/Bressolles	Route de Montilly	Tissu ouvert	4	30
D2009	Moulins	Route de Montilly	Avenue d'Orvilliers	Tissu ouvert	3	100
D2144	Néris-les-Bains	Route de Commentry	Rue Henri Moine	Tissu ouvert	4	30
D2144	Néris-les-Bains Villebret Lavault Sainte Anne Montluçon	Rue Henri Moine	Rue Ernest Montusse	Tissu ouvert	3	100
D2144	Montluçon	Rue Ernest Montuses	Rue des Grands Prés	Tissu ouvert	4	30
D2144	Montluçon	Rue des Grands Prés	Rue de Rimard	Rue en U	3	100

Annexe 3 - Réseau routier Départemental
Tableau des sections de voies recensées et classées, avec catégorie de la section, largeur des secteurs affectés par le bruit et type de tissu traversé

Voie	Communes concernées	Début	Fin	Tissu	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
D2144	Montluçon Desertines Saint Victor	Rue de Rimard	D2144_Entreprise Viatemis	Tissu ouvert	4	30
D2144	Saint-Victor Estvareilles	Limite communale Saint-Victor/Estvareilles	D114	Tissu ouvert	3	100
D2209	Gannat	Avenue Saint James	Sortie Est Gannat, lieu-dit La Croix-Rouge	Tissu ouvert	4	30
D2209	Espinasse-Vozelle Belleirive sur Allier Vichy	Route de Charmeil	Boulevard des Etats Unis	Tissu ouvert	3	100
D2209	Vichy Cusset	Boulevard Gambetta	Avenue de la Libération	Tissu ouvert	4	30
D2209	Vichy Cusset	Avenue de la Libération	Rue Antoinnette Mizon	Tissu ouvert	3	100
D2209	Cusset	Rue Antoinnette Mizon	Boulevard du Bicentenaire	Tissu ouvert	4	30
D2209	Cusset Creuzier-le-Neuf	Boulevard du Bicentenaire	Rond-Point N209/D67/D907	Tissu ouvert	3	100
D2371	Montmarault	Rond-Point N79/D46/A71	Route de Montluçon	Tissu ouvert	4	30
D2371	Chamblet	120m après Rue du Boutillon	Sortie centre de Chamblet	Tissu ouvert	4	30
D2371	Chamblet Saint-Angel Montluçon	Limite communale Chamblet/Saint-Angel	Début zone 45km/h	Tissu ouvert	3	100
D2371	Montluçon Desertines	Début zone 45km/h	Rue Pierre Troubat	Tissu ouvert	4	30
D2371	Montluçon	Rue Pierre Troubat	Rue Salvador Allende	Rue en U	3	100
D259	Vichy Cusset	Rue d'Anjou	Rue du Pont de la Mère	Tissu ouvert	4	30
D27	Creuzier-le-Vieux Charmeil Vendat	Rue de l'Industrie	Rond-Point D220/Rue de Saint-Rémy	Tissu ouvert	4	30
D301	Saint-Victor	200m av. N145	D302	Tissu ouvert	3	100
D301	Saint-Victor Montluçon	200m av. N145	Rue camille Desmoulins	Tissu ouvert	4	30
D302	Saint-Victor	D2144	Panneau ouest Saint Victor	Tissu ouvert	4	30
D302	Saint-Victor	Panneau ouest Saint Victor	D301	Tissu ouvert	3	100

Annexe 3 - Réseau routier Départemental
Tableau des sections de voies recensées et classées, avec catégorie de la section, largeur des secteurs affectés par le bruit et type de tissu traversé

Voie	Communes concernées	Début	Fin	Tissu	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
D326	Vichy	Avenue de France	Avenue E. Gilbert	Tissu ouvert	4	30
D326	Vichy	Avenue E. Gilbert	Rue Maréchal Lyautey	Rue en U	3	100
D326	Vichy	Rue Maréchal Lyautey	Rue Maréchal Joffre	Tissu ouvert	4	30
D326	Vichy	Rue du Maréchal Joffre	Boulevard Carnot	Rue en U	3	100
D326	Vichy	Boulevard Carnot	Rue Voltaire	Tissu ouvert	4	30
D326	Vichy	Rue Voltaire	Rue Neuve	Rue en U	3	100
D326	Vichy	Rue Neuve	Place de la Gare	Tissu ouvert	4	30
D37A	Commentry	Limite commune Commentry/Néris-les-Bains	Rue Jean-Jaurès	Tissu ouvert	4	30
D426	Vichy	Avenue des Celestins	Avenue A. Briand	Tissu ouvert	4	30
D443	Bellerive-sur-Allier	D984	D2209	Tissu ouvert	4	30
D46	Saint-Pourçain-sur-Sioule	Rond-Point D46/Route de Varennes	Lieu-dit La Basse Croze	Tissu ouvert	4	30
D46	Saint-Pourçain-sur-Sioule Paray-Sous-Briailles Varennes-sur-Allier	Lieu-dit La Basse Croze	Rond-Point Déviation Varenne N7/D46	Tissu ouvert	3	100
D528	Moulins	Rue des Remparts	Rue de Lyon	Tissu ouvert	3	100
D528	Moulins	Rue de Lyon	100m après rue de Refembre	Rue en U	2	250
D528	Moulins	100m après rue de Refembre	Rue Bardon	Tissu ouvert	4	30
D528	Moulins	Rue Bardon	Rue de Bourgogne	Rue en U	3	100
D6	Bellerive-sur-Allier Charmeil Saint-Remy-en-Rollat	Route de Gannat	Rond-Point D6/D67	Tissu ouvert	3	100
D67	Saint-Rémy-en-Rollat Saint-Germain-des-Fossées Creuzier-le-Neuf	Rond-Point D6/D67	Rond-Point N209/D907/D67	Tissu ouvert	3	100
D6E	Creuzier-le-Vieux Vichy Bellerive	Limite communale Creuzier-le-Vieux/Vichy	D6	Tissu ouvert	3	100
D707	Toulon-sur-Allier	Route de Neuilly le Real	Entrée nord Toulon sur Allier	Tissu ouvert	4	30
D707	Toulon-sur-Allier	Entrée nord Toulon sur Allier	D300	Tissu ouvert	3	100

Annexe 3 - Réseau routier Départemental
Tableau des sections de voies recensées et classées, avec catégorie de la section, largeur des secteurs affectés par le bruit et type de tissu traversé

Voie	Communes concernées	Début	Fin	Tissu	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
D707	Toulon-sur-Allier	D300	pont sur N7	Tissu ouvert	4	30
D707	Toulon-sur-Allier Moulins Yezeure	Pont sur N7	Avenue d'Alsace Lorraine	Tissu ouvert	3	100
D707	Moulins	Rue des Remparts	100m av. rue Gaspard Roux	Rue en U	3	100
D707	Moulins Avermes	100m av. rue Gaspard Roux	Entrée Avermes	Tissu ouvert	4	30
D707	Avermes	Entrée Avermes	Rond-Point nord échangeur 44	Tissu ouvert	3	100
D72	Montluçon	Places des Iles	Rue Romaine	Rue en U	2	250
D72	Montluçon	Rue Romaine	Rond-Point D72/Rue Marcel Paul	Tissu ouvert	3	100
D72	Montluçon	Rond-Point D72/Rue Marcel Paul	Passage inférieur voie SNCF	Tissu ouvert	4	30
D72	Montluçon	Passage inférieur voie SNCF	Boulevard Courtais	Rue en U	2	250
D745	Domérat Prémilhat	N145	D605	Tissu ouvert	3	100
D745	Montluçon Domérat	D605	D240/Avenue Léon Blum	Tissu ouvert	4	30
D779	Moulins	Rue du Cerf Volant	Rue des Potiers	Rue en U	3	100
D779	Moulins Yezeure	Rue des Potiers	N7	Tissu ouvert	4	30
D779	Yezeure Chezy Lusigny Chevagnes	N7	Rond-Point D973/D779	Tissu ouvert	3	100
D906	Mariol Saint-Yorre	Limite département Allier/Puy-de-Dôme	Rond-Point D906/D906e	Tissu ouvert	3	100
D906B	Cusset	Rue de la République	D62	Tissu ouvert	4	30
D906e	Mariol Saint-Yorre	Rond-Point D906/D906e	126 Rue de Thiers	Tissu ouvert	3	100
D906e	Saint-Yorre	126 Rue de Thiers	Rond-Point Rue de Thiers/ Rue de la Croix des Vernes	Tissu ouvert	4	30
D906e	Saint-Yorre	Rond-Point Rue de Thiers/ Rue de la Croix des Vernes	Rond-Point Rue de Thiers/ Rue de la Croix des Vernes	Tissu ouvert	3	100
D906e	Saint-Yorre	Rond-Point Rue de Thiers/ Rue de la Croix des Vernes	95m ap. Chemin des Fiats	Tissu ouvert	4	30
D906e	Saint-Yorre Abrest	95m ap. Rue des Fiats	50m ap. rue des Grands Champs	Tissu ouvert	3	100
D906e	Abrest Vichy	50m ap. rue des Grands Champs	Rue du Mal Lyautey	Tissu ouvert	4	30
D907	Creuzier-le-Neuf Bost Magnet Billezois Perigny Lapalisse	Rond-Point D67/N209/D907	Rond-Point N7/N2007/D907	Tissu ouvert	3	100

Annexe 3 - Réseau routier Départemental
Tableau des sections de voies recensées et classées, avec catégorie de la section, largeur des secteurs affectés par le bruit et type de tissu traversé

Voie	Communes concernées	Début	Fin	Tissu	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
D916	Montluçon Domérat	Avenue Albert Thomas	Passage inférieur N145	Tissu ouvert	4	30
D916	Domérat	Passage inférieur N145	Avenue de Bressolles	Tissu ouvert	3	100
D943	Montluçon	Rue Paul Constant	Rue la Bascule	Tissu ouvert	4	30
D943	Montluçon	Rue la Bascule	Place Jean Dormoy	Rue en U	3	100
D943	Montluçon Domérat	Place Jean Dormoy	Rue Jean Moulins	Tissu ouvert	4	30
D943	Domérat Saint Victor La Chapelaude Hurriel	Rue Jean Moulin	Route George Sand	Tissu ouvert	3	100
D945	Moulins	Rond-Point D13/Pont Régemortes	Rue du Chambon	Tissu ouvert	3	100
D945	Moulins	Rue du Chambon	Rue de Bernage	Rue en U	2	250
D945	Moulins Neuvy Coulandon	Rue de Bernage	100m av Rue de la Correspondance	Tissu ouvert	3	100
D945	Coulandon	100m av Rue de la Correspondance	Rue de la Correspondance	Tissu ouvert	4	30
D979A	Moulins	Rue du Progrès	Rue des Geais	Rue en U	2	250
D979A	Moulins	Rue des Geais	Limite commune Moulin/Avermes	Tissu ouvert	3	100

Annexe 4 - Voirie communale
Tableau des sections de voies recensées et classées, avec catégorie de la section, largeur des secteurs affectés par le bruit et type de tissu traversé

Voie	Communes concernées	Début	Fin	Tissu	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
GrandeRue	Gannat	Cours de la République	Avenue Jean Jaurés	Rue en U	3	100
Rue de la commune de Paris	Commentry	Rue de la Brande	Rue de l'Embarcadère	Tissu ouvert	4	30
Rue Jean Jaurés	Commentry	Rue de l'Embarcadère	Rue de la République	Tissu ouvert	4	30
AvenueAristideBriand	Montluçon	Avenue du Pdt Auriol	Rond point avec rue Buffon	Tissu ouvert	4	30
AvenueDuCanalDeBerry	Montluçon	Place de la Verrerie	Rue Danton	Tissu ouvert	4	30
AvenueDuGénéraldeGaulle	Montluçon	Boulevard Carnot	Rue de l'Espérance	Rue en U	3	100
AvenueDuGénéraldeGaulle	Montluçon	Rue de l'Espérance	Boulevard Pdt Allende	Tissu ouvert	4	30
AvenueJeanNegre	Montluçon	Rue Saint-Exupery	Avenue des Martyrs/RD745	Tissu ouvert	3	100
AvenueJulesFerry	Montluçon	Rue des Bernardines	Quai Rouget de Lisle	Tissu ouvert	5	10
AvenueJulesGuesde	Montluçon	Rue Jean Billaud	Rue Marie et Pierre Currie	Rue en U	3	100
AvenueJulesGuesde	Montluçon	Rue Marie et Pierre Currie	Avenue Léon Blum	Tissu ouvert	4	30
AvenueLéonBlum	Montluçon	Avenue des Martyrs/RD745	20m ap. rue des Gourinats	Tissu ouvert	4	30
AvenueLéonBlum	Montluçon	Rue Robert Schuman	Avenue du Pdt Auriol	Tissu ouvert	4	30
AvenuePierreVillon	Montluçon	Avenue Albert Thomas	Rue des Droits de l'Homme	Tissu ouvert	4	30
BoulevardDeCourttais	Montluçon	Rue du Faubourg St. Pierre	Rue Barathon	Rue en U	2	250
BoulevardDeCourttais	Montluçon	Rue Barathon	Rue des Forges	Rue en U	3	100
BoulevardDeCourttais	Montluçon	Rue des Forges	Boulevard Carnot	Tissu ouvert	4	30
BoulevardPrésidentAllende	Montluçon	Pont St. Jacques	Avenue du Gal de Gaulle	Tissu ouvert	4	30
PlaceJeanDormoy	Montluçon	Rue Capitaine Segond	Avenue de la République	Tissu ouvert	4	30
PlaceJeanDormoy	Montluçon	Quai Louis Blanc	Avenue de la République	Tissu ouvert	4	30
PlaceJeanDormoy	Montluçon	Quai Louis Blanc	Rue Galilée	Tissu ouvert	4	30
PontDuChâtelet	Montluçon	Rue Paul Constans	Quai Rouget de Lisle	Tissu ouvert	4	30
PontSaintJacques	Montluçon	Rue Pablo Picasso	Quai Favrières	Tissu ouvert	3	100
PontSaintPierre	Montluçon	Quai Favrières	Rue Paul Constant	Tissu ouvert	4	30
QuaiFavrières	Montluçon	Avenue Jules Ferry	Pont Saint-Jacques	Tissu ouvert	4	30
QuaiLedruRollin	Montluçon	Pont St. Jacques	Pont Saint-Pierre	Tissu ouvert	4	30
QuaiRougetdel'Isle	Montluçon	Avenue Jules Ferry	Rue de Valmy	Tissu ouvert	4	30
RueAchilleAllier	Montluçon	Rue Bretonnerie	Avenue Marx Dormoy	Rue en U	4	30
RueAlbertEinstein	Montluçon	Place de la Verrerie	Rue Paul Vaillant Couturier	Tissu ouvert	4	30

Annexe 4 - Voirie communale
Tableau des sections de voies recensées et classées, avec catégorie de la section, largeur des secteurs affectés par le bruit et type de tissu traversé

Voie	Communes concernées	Début	Fin	Tissu	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
RueCamilleDesmoulin	Montluçon	Quai de Normandie	Rue Neuve	Tissu ouvert	3	100
RueCamilleDesmoulin	Montluçon	Rue Neuve	Avenue Albert Thomas	Tissu ouvert	4	30
RueDesFaucheroux	Montluçon	Rue Gay Lussac	Rue Barathon	Rue en U	3	100
RueDesFaucheroux	Montluçon	Avenue John Kennedy	Rue Gay Lussac	Tissu ouvert	4	30
RueDesForges	Montluçon	Boulevard Courtais	Rue Mme de Staël	Tissu ouvert	4	30
RueDufaubourgSaintPierre	Montluçon	Boulevard Courtais	Quai Favières	Tissu ouvert	4	30
RueMarcelPaul	Montluçon	Pont des Iles	Rue de Faucheroux	Tissu ouvert	4	30
RueMarieetPierreCurie	Montluçon	Rue Jules Valles	Rue Gustave Courbet	Tissu ouvert	5	10
RueMarieetPierreCurie	Montluçon	Rue Gustave Courbet	Avenue du Président Aurioi	Tissu ouvert	4	30
RuePabloPicasso	Montluçon	Rond-Point Rue Frachon/Rue Picasso	Pont Saint-Jacques	Tissu ouvert	4	30
RuePaulConstans	Montluçon	Pont St. Pierre	Rue Jean Billaud	Tissu ouvert	4	30
JeanBaron	Avermes Moulins	Avenue du Général de Gaulle	Rue de Paris	Tissu ouvert	4	30
AvenueDeGaulle	Moulins	Cours de Bercy	Rue Jean Baron	Tissu ouvert	4	30
RueRégemorte	Moulins	Place Garibaldi	Place Régemortes	Rue en U	3	100
AvenueGénéralLeclerc	Moulins	Rue Ph. Thomas	Boulevard de Courtais	Tissu ouvert	4	30
AlléesDesAiles	Vichy	Boulevard Maréchal Franchet d'Esperey	125m av. rue de Beausejour	Tissu ouvert	5	10
AlléesDesAiles	Vichy	125m av. rue de Beausejour	Pont de l'Europe	Tissu ouvert	4	30
AvenueAristideBriand	Vichy	Boulevard des ETATS UNIS	Boulevard de Russie	Tissu ouvert	4	30
AvenueAristideBriand	Vichy	Boulevard de Russie	Rue de Banville	Rue en U	3	100
AvenuePierreCoulon	Vichy	Boulevard des Etats Unis	Rue Callou	Tissu ouvert	4	30
AvenueGilbertRoux	Cusset	Route de Charmel	100m ap. Boulevard des Graves	Tissu ouvert	3	100
AvenueThermale	Vichy	Passage supérieur SNCF	Allée des Ailes	Tissu ouvert	4	30
AvenueThermale	Vichy	Rue du Pdt Wilson	Avenue Victoria	Tissu ouvert	4	30
BoulevardDeL'Hôpital	Vichy	Rue du Vernet	Avenue de Gramont	Tissu ouvert	4	30
BoulevardDesEtatUnis	Vichy	Avenue A. Briand	Rue de Belgique	Tissu ouvert	4	30
BoulevardDesEtatUnis	Vichy	Rue de Belgique	Rue du Pdt Eisenhower	Tissu ouvert	5	10
BoulevardDesGraves	Vichy	Boulevard de la Mutualité	Boulevard des Romains	Tissu ouvert	3	100
BoulevardDesGraves	Vichy Cusset	Boulevard des Romains	Avenue Gilbert Roux	Tissu ouvert	4	30
BoulevardGambetta	Vichy	Rue Jean Jaures	Rue Paul Bert	Tissu ouvert	4	30

Annexe 4 - Voirie communale
Tableau des sections de voies recensées et classées, avec catégorie de la section, largeur des secteurs affectés par le bruit et type de tissu traversé

Voie	Communes concernées	Début	Fin	Tissu	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
BoulevardGambetta	Vichy	Rue Paul Bert	60m ap. Rue Paul Bert	Tissu ouvert	5	10
BoulevardGambetta	Vichy	60m ap. Rue Paul Bert	Rue de Paris	Rue en U	4	30
BoulevardJeanLafaure	Cusset	Rue A. Mizon	Route de Paris	Tissu ouvert	4	30
BoulevardLattreDeTassigny	Vichy	Rue Callou	Boulevard Maréchal Franchet d'Esperey	Tissu ouvert	4	30
RouteDeCharmeill	Cusset	Rue A. Mizon	Rue Ampère	Tissu ouvert	4	30
RueAmpère	Cusset	Rue de Romainville	Route de Charmeil	Tissu ouvert	4	30
RueAntoinetteMizon	Cusset	Boulevard Jean Lafaure	Parking Collège Maurice Constantin Weyer	Tissu ouvert	4	30
RueAntoinetteMizon	Cusset	Parking Collège Maurice Constantin Weyer	Rue de la République	Tissu ouvert	5	10
RueClémenceau	Vichy	Avenue du Président Doumer	Rue de Paris	Rue en U	3	100
RueD'AlsaceLorraine	Cusset	Avenue Gilbert Roux	Rue de Romainville	Tissu ouvert	4	30
RueDeRomainville	Cusset	Avenue Gilbert Roux	Boulevard Alsace-Lorraine	Tissu ouvert	4	30
RueDeBeauséjour	Vichy	Passage supérieur SNCF	Rue Jean Jaures	Tissu ouvert	5	10
RueDeParis	Vichy	Gare SNCF	Rue Jean Jaures	Rue en U	3	100
RueDeRomainville	Cusset	Avenue Gilbert Roux	Boulevard Alsace-Lorraine	Tissu ouvert	4	30
VIC_RueDesBartins	Vichy Cusset	Rue Jean Jaures	100m av. Boulevard des Graves	Tissu ouvert	3	100
RueDeThiers	Vichy	Rue du Mal Lyautey	Rue du Vernet	Tissu ouvert	4	30
RueJeanJaurès	Vichy	Avenue Victoria	Boulevard Gambetta	Rue en U	2	250
RueJeanJaurès	Vichy	Boulevard Gambetta	Boulevard de la Mutualité	Tissu ouvert	4	30
RueJeanJaurès	Vichy	Boulevard de la Mutualité	30m ap. rue du Capitaine	Rue en U	3	100
RueJeanJaurès	Vichy	30m ap. rue du Capitaine	Avenue Durin	Tissu ouvert	5	10
RueJeanJaurès	Vichy	Avenue Durin	Rue Arnoux	Rue en U	3	100
RueJeanJaurès	Vichy	Rue Arnoux	Rue de Bel Air	Tissu ouvert	5	10
RueJeanJaurès	Vichy	Rue de Bel Air	Rue des Bartins	Tissu ouvert	4	30
RueSourceDel'Hôpital	Vichy	Rue de Banville	Rue du Pdt Wilson	Tissu ouvert	4	30
RueSourceDel'Hôpital	Vichy	Rue du Pdt Wilson	Avenue du Président Doumer	Tissu ouvert	5	10
RueVictoria	Vichy	Rue Jean Jaurès	Avenue Thermale	Rue en U	3	100

Accusé de réception d'un acte en préfecture

ARRETE N°2023-03 DU 19/01/2023 ARRETE DE M. LE PRESIDENT

PORTANT MISE A JOUR DES ANNEXES DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DES COMMUNES DE : ABREST/BELLERIVE SUR

Objet de l'acte :

ALLIER/BILLY/BOST/CHARMEIL/COGNAT-LYONNE/CREUZIER LE
VIEUX/CREUZIER LE NEUF/CUSSET/ESPINASSE
VOZELLE/HAUTERIVE/MAGNET/ST GERMAIN DES FOSSES/ST REMY EN
ROLLAT/SAINT YORRE/VENDAT/VICHY ET DE LA CARTE COMMUNALE
DES COMMUNES DE SAINT PONT ET SEUILLET

.....

Date de décision: 19/01/2023

Date de réception de l'accusé 01/02/2023

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 19JANV2023_03

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230119-19JANV2023_03-AR

.....

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 2023-03.pdf (99_AR-003-200071363-20230119-19JANV2023_03-AR-1-
1_1.pdf)